



Réseau Semences paysannes
Biodiversité des semences et plants dans les fermes
Cazalens
81 600 Brens
Tel/ fax : 05 63 41 72 86
Mail: contact@semencespaysannes.org
www.semencespaysannes.org

Brens, le 16 septembre 2008

Dossier suivi par :
Guy Kastler
guy.kastler@wanadoo.fr
06 03 94 57 21

Mesdames et Messieurs les Députés
Membres du groupe de suivi du Grenelle
ASSEMBLEE NATIONALE

objet : au **projet de loi N°955** du programme relatif à la mise en oeuvre du **Grenelle de l'environnement**

Madame, Monsieur,

Le Réseau Semences Paysannes regroupe plus de 40 organisations professionnelles ou « amateurs » oeuvrant pour la conservation et le renouvellement de la biodiversité cultivée, et participant dans des programmes de sélection participative pour l'agriculture biologique. A ce titre, nous sommes particulièrement concernés par la question des semences et de la biodiversité domestique. C'est pourquoi nous vous faisons parvenir les propositions d'amendements suivantes (page jointe).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de salutations distinguées.

Nicolas Supiot
Président

Propositions d'amendements
au **projet de loi N°955** du programme relatif à la mise en oeuvre du
Grenelle de l'environnement
par le **RÉSEAU SEMENCES PAYSANNES**

Dossier suivi par :
Guy Kastler
guy.kastler@wanadoo.fr
06 03 94 57 21

Article 28, alinéa 7

"...de généraliser, au plus tard en 2009, le dispositif d'évaluation des variétés, d'en étendre les critères aux nouveaux enjeux du développement durable AJOUTER : sans provoquer une augmentation du coût de leur inscription au catalogue ni un resserrement des critères d'évaluation qui engendreraient une érosion supplémentaire de la biodiversité cultivée"

Justification : le coût des évaluations actuelles éliminent déjà de nombreuses variétés à faible diffusion et leurs critères techniques, notamment l'homogénéité, la stabilité et les "avantages agronomiques", éliminent les variétés paysannes capables de s'adapter à la diversité des terroirs et au changement climatique sans les avantages agronomiques des engrais et pesticides de synthèse, notamment grâce à leur diversité intravariétale et à leur variabilité. Il convient d'éviter d'accentuer, au nom de l'environnement, cette érosion de la diversité cultivée déjà provoquée par le catalogue officiel.

"d'adapter le catalogue des semences aux variétés (supprimer : anciennes et remplacer par), y compris les variétés de population, pour contribuer au renouvellement et à la gestion dynamique de la biodiversité dans les champs comme les jardins et pour faciliter leur utilisation par les professionnels agricoles."

Justification : l'objectif du plan mondial pour la biodiversité issu de la Convention sur la Diversité Biologique ratifiée par la France et l'Europe, ainsi que de la directive 98/95/CE qui propose son application dans les législations des états membres, est de favoriser la conservation de la biodiversité cultivée "in situ", c-à-d dans les champs et les jardins, complément indispensable de la conservation de la biodiversité "ex situ", c-à-d dans les banques de gènes. La biodiversité ne se réduit pas à quelques variétés anciennes, mais se renouvelle constamment dans les champs chaque fois que les paysans ressèment une partie de leur récolte pour l'adapter aux évolutions de l'environnement climatique, technique, économique ou culturel. Sa conservation doit donc favoriser ce renouvellement constant et éviter de se limiter à un musée de quelques variétés disparues. Ces variétés, qui sont souvent des populations, n'ont pas, et pour cause, les mêmes caractéristiques d'uniformité et de stabilité qu'une variété F1 par exemple. Il faut donc que le catalogue des espèces prenne en compte ces réalités.

Article 37, alinéa 3

« (...) la fabrication, l'importation ou la mise sur le marché de substances à l'état de nanoparticules ou d'organismes contenant des nanoparticules fasse l'objet d'une déclaration obligatoire préalable, relative notamment aux quantités et aux usages, à l'autorité administrative ainsi que d'une information du public et des consommateurs»

Justification : de nombreux intrants agricoles (pesticides, engrais, semences...) sont susceptibles de contenir des nanoparticules. L'application de la loi sur la responsabilité environnementale exige l'information du public et des consommateurs, et pas uniquement de l'autorité administrative

Article 20, alinéas 1 et 3

Article 22, alinéa 2

Remplacer « biodiversité » par « biodiversité sauvage et domestique »

Justification : les trames vertes et bleues concernent avant tout la restauration de la biodiversité sauvage, alors que la biodiversité domestique est également essentielle dans la bonne implantation de ces trames et dans leur maintien à long terme. La biodiversité domestique doit permettre un recours moins systématique aux traitements phytosanitaires, et donc de mieux préserver les espaces « naturels » autour des cultures.

Liste des adhérents du RESEAU SEMENCES PAYSANNES

Membres fondateurs : organisations nationales syndicales ou de développement

- [Confédération Paysanne](#)
- [CNDSF - Coordination Nationale pour la Défense des Semences Fermières](#)
- [FNAB - Fédération Nationale d'Agriculture Biologique](#)
- [MCBD - Mouvement de Culture Biodynamique](#)
- [Nature et Progrès](#)

Associations de développement et d'agriculture biologique

- [APFLBB - Association de Producteurs de Fruits et Légumes Biologiques de Bretagne](#)
- [Association des Producteurs de Végétaux du Queyras](#)
- [ARDEAR Rhone-Alpes - Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural](#)
- [Bio d'Aquitaine](#)
- [BIOCIVAM 11](#)
- [BEDE - Biodiversité, Echanges et Diffusion d'Expériences](#)
- [Geyser - Groupe d'Etudes et de Services pour l'Economie des Ressources](#)
- [GABB Anjou - Groupement d'agriculture biologique et biodynamique d'Anjou](#)
- [MAB 16 - Maison des Agriculteurs Biologiques de Charente](#)
- [AGRIBIO 04 - Producteurs bio des Alpes de Haute-Provence](#)

Associations de conservation et gestion de la biodiversité vivante

- [Association pour la régénération de la vigne](#)
- [CETAB - Centre d'Etude et Terre d'Accueil des Blés](#)
- [Croqueurs de Pomme du Jarez](#)
- [Fédération RENOVA](#)
- [Fruits oubliés](#)
- [Kaol Kozh](#)
- [L'Oeil Dormant](#)
- [Savoirs de Terroir](#)
- [Touselles - Syndicat de Promotion Touselles](#)
- [Tryptoleme](#)

Artisans et paysans semenciers, associations de producteurs de semences bios

- [Germinance](#)
- [Graines del País](#)
- [Le Biau Germe](#)
- [Les Croqueurs de Carottes](#)
- [Les semailles](#)
- [Payzons ferme](#)
- [Potager d'un Curieux](#)

Associations de jardiniers amateurs

- [Jardin'enVie](#)
- [La Plante Compagne](#)
- [Passe Graines](#)
- [Réseau Herbes Fines](#)
- [Semences Libres en Cévennes](#)

Autres

- [SIMPLES - Syndicat Inter Massifs pour la production et l'Economie des Simples](#)
- [Collectif pour une Franche-Comté sans OGM](#)
- [Confédération Paysanne d'Aquitaine](#)
- [Les Jardins de Cocagne](#)
- [Parc naturel régional du Queyras](#)

Plus d'infos : www.semencespaysannes.org